

XXVI^E
ASSISES
DE LA
TRADUCTION
LITTÉRAIRE

TRADUIRE ÉROS

TRADUCTION / ÉDITION : ÉTAT DES LIEUX

DELPHINE RIVET

QUI sont les traducteurs aujourd'hui ? Comment leur rémunération a-t-elle évolué ces dernières années et comment cette évolution s'articule-t-elle avec celle, plus large, du secteur de l'édition ? Pour répondre à ces questions, l'ATLF, en la personne de son président Olivier Mannoni, recevait pour cette table ronde des Assises 2009 Martine Prosper, éditrice et secrétaire générale du syndicat Livre-Édition CFTD, Susan Pickford, universitaire et traductrice, et Christian Cler, traducteur, tous deux membres du CA de l'ATLF et qui ont réalisé en 2008 une enquête socioprofessionnelle auprès des adhérents de notre association.

D'un point de vue socioprofessionnel, Susan Pickford dégage quatre grandes tendances :

1. Un rajeunissement des effectifs de l'ATLF. Ceci est dû en partie à la création d'un statut de « stagiaire » au sein de l'association, qui permet aux apprentis traducteurs n'ayant pas encore publié de traduction de bénéficier des conseils de l'association et de participer à sa liste de discussion, pour une cotisation réduite et une durée maximale de trois ans. Ces stagiaires sont actuellement une soixantaine. La moitié d'entre eux sont de jeunes diplômés issus des masters de traduction qui se sont multipliés ces dernières années. On note de ce fait une baisse de la moyenne d'âge à la signature du premier contrat, par rapport à la précédente enquête réalisée en 1998'.
2. L'importance du diplôme, une marque de professionnalisation. Les adhérents de l'ATLF sont de plus en plus nombreux à avoir un diplôme spécifique à la traduction littéraire. Autre signe de l'émergence d'un véritable corps de métier : le nombre d'adhérents déclarant gagner plus de 70 % de leurs revenus grâce à la traduction est en augmentation constante.
3. La féminisation de la profession. On est passé de 46 % de femmes en 1983 à 67 % en 2008. L'AGESSA compte 66 % de femmes au sein de sa branche Traduction.

4. En ce qui concerne la répartition des langues de travail, le déséquilibre entre l'anglais et les autres langues s'accroît, l'anglais devenant de plus en plus présent. On manque sans doute de traducteurs d'autres langues comme l'arabe ou le turc. 60 % des livres traduits le sont aujourd'hui à partir de l'anglais.

En conclusion, le profil type du traducteur littéraire est une jeune femme diplômée d'un master de traduction et travaillant à partir de l'anglais. Or, rajeunissement et féminisation d'une profession riment souvent avec paupérisation. La situation est donc paradoxale en ce que, parallèlement à l'augmentation de l'importance des diplômes et du nombre de traducteurs vivant de cette activité, on a une fragilisation et une dévalorisation du statut du traducteur. Ceci est dû en partie à la faiblesse de notre pouvoir de négociation avec les éditeurs, dans un contexte général de réduction des effectifs et des coûts.

Christian Cler a quant à lui étudié l'évolution de la rémunération des traducteurs et la part qu'elle occupe dans le chiffre d'affaires global des éditeurs. Rappelons que les chiffres de l'édition sont très difficiles à obtenir et qu'il s'agit d'estimations, réalisées au plus près en recoupant diverses sources.

Le chiffre d'affaires global des 400 éditeurs qui adhèrent au SNE (Syndicat national de l'édition) a progressé de 35,4 % depuis 1996 tandis que nos revenus ont diminué de 15 % dans le même temps en euros constants. Le tarif au feuillet n'a cessé de décrocher par rapport au SMIC et en 2009, l'ATLF a observé pour la première fois une baisse de la rémunération moyenne pour l'anglais, due à une chute des tarifs les plus bas. Ajoutons à cela la suppression de nos anciens abattements fiscaux qui nous a fait perdre environ 10 % de nos revenus. Autre perte sèche, le comptage informatique : 70 % des contrats sont rémunérés au feuillet de 25 lignes par 60 signes et 30 % à la tranche informatique de 1500 signes, mais, dans la quasi-totalité des cas (90 %), ce mode de comptage n'est assorti d'aucune compensation. (L'ATLF préconise de demander une revalorisation du prix au feuillet papier de 15 à 25 %.)

En conclusion, par rapport à l'évolution du coût de la vie (en se basant sur la revalorisation du SMIC), c'est presque 50 % de notre rémunération que nous avons perdu depuis 1995, à travail égal !

Certes, on sait que tout n'était pas rose auparavant : selon l'AGESSA, en 2005, 760 traducteurs seulement étaient affiliés, c'est-à-

dire déclaraient un revenu supérieur à 900 fois la valeur horaire du SMIC, soit 7 038 euros. Les droits d'auteur médians (50 % au-dessus, 50 % au-dessous) étaient de 16 718 euros ; et les droits d'auteur moyens de 24 045 euros. Et selon l'enquête de l'ATLF réalisée en 1998, près de 60 % des traducteurs vivant exclusivement de la traduction gagnaient moins de 120 000 F par an, soit 22 000 euros 2009.

Néanmoins, la dégradation est plus marquée dans notre domaine que pour l'ensemble des salariés français : selon des statistiques du ministère du Travail, le salaire net mensuel de base pour l'ensemble des salariés est passé d'une base 100 en décembre 1998 à 122,7 en juin 2007, pour une inflation de 19,2 %, soit une progression plus forte que l'inflation.

Et, toujours selon ces mêmes statistiques, le secteur « édition, imprimerie, reproduction » semble mieux loti que nous : on est passé ici de 100 en décembre 1998 à 117,6 en juin 2007. La perte de revenus par rapport à l'inflation est dans ce cas inférieure à 2 %.

Enfin, on peut essayer d'estimer le coût de la traduction par rapport au chiffre d'affaires global de l'édition : selon les Chiffres clés 2009 (statistiques du ministère de la Culture), le chiffre d'affaires hors taxes du secteur de l'édition était en 2007 de 2 894 millions d'euros, pour les 400 entreprises adhérentes au SNE. Or, tout semble indiquer que les droits d'auteurs versés aux traducteurs représentent à peine 1,7 % du chiffre d'affaires et un peu plus de 10 % de l'ensemble des droits d'auteurs versés par les éditeurs. À titre de comparaison, la masse salariale avoisine 370 millions d'euros, soit 12,8 % du CA.

En conclusion, Christian Cler pose la question suivante : en quoi la revalorisation de nos tarifs serait-elle susceptible de menacer le secteur de l'édition, même si la situation varie bien entendu d'une entreprise à l'autre ?

Qu'en est-il justement du secteur de l'édition ? Martine Prosper a enquêté dans ce milieu très feutré pour son ouvrage publié en 2009, *Édition, l'envers du décor* (éditions Lignes), qui veut montrer à quel point les temps ont changé depuis l'époque où l'édition était un petit métier artisanal effectué au cœur du Quartier latin.

Là encore, les statistiques sont à prendre avec précaution. Il est très difficile d'obtenir des chiffres officiels, car hormis les groupes cotés en bourse, les éditeurs ne publient pas leurs résultats. Notons aussi que les moyennes de salaires ne sont pas forcément significatives.

Ces dernières années, le secteur de l'édition a été marqué par un phénomène de surconcentration. En 2002, 9 % des entreprises du secteur réalisaient 70 % du chiffre d'affaires global tandis que 66 % des maisons d'édition se partageaient 1 % ! Il y a une myriade de petites maisons, très dynamiques mais très fragiles. Derniers rachats en date des grands indépendants : Flammarion qui appartient aujourd'hui à RCS et le Seuil racheté par La Martinière. En 2008, le groupe Editis, numéro 2 de l'édition française, a été racheté par l'espagnol Planeta par un LBO, montage financier dans lequel le rachat se fait par endettement de l'entreprise rachetée, ce qui met une pression financière énorme sur l'entreprise et sur les salariés.

Par ailleurs, l'informatisation a eu une incidence négative sur les conditions de travail : avec la rationalisation des effectifs, les délais se sont raccourcis, on travaille à flux tendus.

Entre 1990 et 2005, l'effectif des salariés dans ce secteur a diminué de 25 %. Parallèlement à cela, on externalise de plus en plus. Les maisons d'édition ont souvent un petit noyau de salariés et s'adressent à des sous-traitants pour la maquette, la traduction, la correction, la relecture. Ces sous-traitants sont d'ailleurs souvent des éditrices parties à la suite d'un plan de restructuration !

Dans le même temps, le nombre total de livres produits a augmenté : en 1995, le volume total était de 358 millions de livres ; en 2007, il a presque doublé, à 700 millions !

Outre cette externalisation de plus en plus forte, on constate aussi le recours au travail gratuit, avec les très nombreux stagiaires en masters d'édition. Notons au passage que cela produit un écrémage social. Tout le monde n'a pas les moyens de se loger à Paris en travaillant gratuitement à plein temps !

Quant aux salaires d'embauche, on est en dessous du SMIC, que seuls peuvent atteindre les jeunes embauchés à bac + 5. Ce qui induit une précarisation et fait pression sur l'ensemble. Sous couvert de « prestige du métier », on veut faire accepter aux salariés de l'édition des conditions de travail de plus en plus dures.

Précisons toutefois qu'il y a de grosses différences entre les quatre grands groupes et les petits éditeurs. Si les premiers bénéficient encore de l'image artisanale qu'a la maison d'édition, cela ne correspond plus du tout à la réalité. Tandis que les petites maisons réussissent à être rentables avec un bénéfice de 3 ou 4 %, les bénéfices nets des grands groupes d'édition, sous la pression des actionnaires, s'élèvent de 11 à 14 %. Or, cet argent n'est pas réinvesti dans

l'entreprise. Il va aux actionnaires. Et pour obtenir ces marges bénéficiaires, on fait pression à tous les niveaux, sur les rémunérations et sur les fournisseurs, sur les droits d'auteurs, qui deviennent ridiculement bas. D'ailleurs, certains aimeraient faire disparaître le droit d'auteur au profit d'une rémunération au forfait. C'est un point sur lequel l'ATLF veut être extrêmement ferme. Le droit d'auteur est protégé par le Code de la Propriété intellectuelle, à nous de ne pas signer n'importe quel contrat !

En conclusion, Olivier Mannoni rappelle que l'ATLF place de grands espoirs dans le rapport qui doit être remis au CNL par Pierre Assouline au mois de mars 2010. Il doit être suivi de mesures concrètes et de réunions interprofessionnelles. Nous voulons pouvoir rencontrer les éditeurs dans un cadre de négociations équilibré et l'appui du CNL nous sera indispensable.

L'an prochain, le débat ATLF se fera autour des formations. Les masters se multiplient en France, or le marché de la traduction ne peut tout simplement pas absorber 200 nouveaux traducteurs par an, surtout s'ils sont en très large majorité anglicistes.

¹ Voir le compte-rendu de cette enquête par la sociologue Julie Vitrac dans *TransLittérature* n°18-19.
